Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/10/2026 - 34685 - 2014 B 01724 - 801 614 280 - ABN

ABN

107 GRANDE RUE CH. DE GAULLE

94130 NOGENT SUR MARNE

14317 24

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE - 2 OCT. 2026
SOUS LE N° 34585

COMPTES ANNUELS au 30/04/2025

	Pages
- Bilan actif-passif	*1 et 2*
- Compte de résultat	*3 et 4*
- Détail des comptes bilan actif passif	*5 à 8*
- Détail Compte de résultat	*9 à 11*

Certifiés
Conformes
le 20/09/26

ACEFI CL
7 RUE MARIOTTE

75017 PARIS
01 47 27 17 37

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2025			Exercice N-1 30/04/2024	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 788	1 788				
	Fonds commercial (1)	634 083	65 000	569 083	569 083		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	565 207	194 915	370 293	406 674	36 381-	8.95-
	Immobilisations en cours	1 920		1 920	1 920		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 224		1 224	1 224		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	42 170		42 170	41 395	775	1.87
	Total II	1 246 392	261 703	984 690	1 020 296	35 606-	3.49-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	467 695	33 720	433 974	390 281	43 694	11.20
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 783		3 783	3 783		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	261 544		261 544	331 724	70 180-	21.16-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	297 644		297 644	298 962	1 318-	0.44-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	6 098		6 098	4 677	1 421	30.39
	Total III	1 036 764	33 720	1 003 044	1 029 426	26 382-	2.56-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 283 157	295 423	1 987 734	2 049 722	61 988-	3.02-

(1) Dont droit au bail 250 000
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/04/2025	Exercice N-1 30/04/2024	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000)	150 000	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	15 000	15 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	416 919	374 919	42 000	11.20
	Report à nouveau	501	407	93	22.91
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	59 531	42 093	17 438	41.43
	Subventions d'investissement	48 526	56 286	7 760-	13.79-
	Provisions réglementées				
	Total I	690 477	638 705	51 771	8.11
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	506 395	581 226	74 831-	12.87-
	Concours bancaires courants	2 326	2 468	143-	5.78-
	Emprunts et dettes financières diverses	115	115		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	74 864	54 349	20 515	37.75
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	399 525	490 779	91 255-	18.59-
	Dettes fiscales et sociales	141 425	108 117	33 308	30.81
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	120 000	120 000		
	Autres dettes	52 608	53 962	1 354-	2.51-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 297 257	1 411 017	113 760-	8.06-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 987 734	2 049 722	61 988-	3.02-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	860 996	904 622		

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 987 733.83 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 659 157.23 Euros et dégageant un bénéfice de 59 531.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2024 au 30/04/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	635 871		
Installations générales agencements aménagements divers	417 227		21 470
Matériel de transport	6 439		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	120 072		
Immobilisations corporelles en cours	1 920		
TOTAL	545 657		21 470
Autres participations	1 224		
Prêts, autres immobilisations financières	41 395		775
TOTAL	42 619		775
TOTAL GENERAL	1 224 147		22 245

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			635 871	635 871
Installations générales agencements aménagements divers			438 697	438 697
Matériel de transport			6 439	6 439
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			120 072	120 072
Immobilisations corporelles en cours			1 920	1 920
TOTAL			567 127	567 127
Autres participations			1 224	1 224
Prêts, autres immobilisations financières			42 170	42 170
TOTAL			43 394	43 394
TOTAL GENERAL			1 246 392	1 246 392

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 788			1 788
Installations générales agencements aménagements divers	75 729	45 223		120 952
Matériel de transport	6 439			6 439
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	54 895	12 629		67 524
TOTAL	137 063	57 851		194 915
TOTAL GENERAL	138 851	57 851		196 703

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	45 223				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 629				
TOTAL	57 851				
TOTAL GENERAL	57 851				

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	65 000				65 000
Sur stocks et en cours	28 571	33 720	28 571		33 720
TOTAL	93 571	33 720	28 571		98 720
TOTAL GENERAL	93 571	33 720	28 571		98 720
Dont dotations et reprises d'exploitation		33 720	28 571		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	42 170		42 170
Personnel et comptes rattachés	901	901	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 011	6 011	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 890	22 890	
Groupe et associés	29 784	29 784	
Débiteurs divers	201 958	201 958	
Charges constatées d'avance	6 098	6 098	
TOTAL	309 812	267 642	42 170

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 326	2 326		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	506 395	70 133	286 923	149 339
Fournisseurs et comptes rattachés	399 525	399 525		
Personnel et comptes rattachés	45 612	45 612		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 834	88 834		
Impôts sur les bénéfices	1 844	1 844		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 249	3 249		
Autres impôts taxes et assimilés	1 885	1 885		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	120 000	120 000		
Groupe et associés	115	115		
Autres dettes	52 608	52 608		
TOTAL	1 222 394	786 132	286 923	149 339
Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 172			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	82 003			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	115			

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	166 667			166 667

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Librarie presse papeterie	384 083			384 083	
Total	384 083			384 083	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2024 au 30/04/2025

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 965
Dettes fiscales et sociales	110 533
Total	179 499

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 098
Total	6 098

ABN

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000,00 €
Siège social : 107 à 113 Grande Rue Charles de Gaulle – 94130 Nogent Sur Marne
RCS de Créteil : 801.614.280

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANTE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2025

Chers associés,

En application des dispositions des articles L.223-19 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons le rapport sur les conventions visées auxdits articles, intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

La société détient dans les comptes de la société LES DEUX SŒURS un compte courant non rémunéré d'un montant de 29 784,32 € au titre de l'exercice clos.

Madame Camille BONNEMORT, gérante non associée, détient dans les comptes de la société un compte courant non rémunéré s'élevant, à la clôture de l'exercice, à 1,00 €.

Madame Camille BONNEMORT a été rémunérée, au titre de ses fonctions techniques de responsable financière, pour une somme brute de 57 416,00 €.

Madame Anne BONNEMORT détient dans les comptes de la société un compte courant non rémunéré s'élevant à 1,00 € à la clôture de l'exercice.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver lesdites conventions.

Pour copie certifiée conforme
La gérante

Certifié conforme
Camille BONNEMORT

ABN
Société à responsabilité limitée au capital de 150.000 €
Siège social : 107 à 113 Grande Rue Charles de Gaulle – 94130 Nogent Sur Marne
RCS de Créteil : 801.614.280

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale sur convocation de la gérante.

Sont présents ou représentés :

- La société LES DEUX SŒURS, représentée par Madame Camille BONNEMORT, à concurrence de 105 006 parts
- Monsieur Baptiste BONNEMORT, à concurrence de 22 497 parts
- Madame Justine BONNEMORT, à concurrence de 22 497 parts

Soit la totalité des 150.000 parts sociales composant le capital social.

Madame Camille BONNEMORT, en qualité de représentante de la société LES DEUX SŒURS, associée majoritaire, préside la séance. Elle constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Madame Camille BONNEMORT, en qualité de gérante non associée, assiste à l'assemblé.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2025,
- Le rapport spécial de la gérante sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Le texte des résolutions,
- Les statuts de la société.

La présidente déclare que tous les documents prescrits par les statuts et la réglementation en vigueur ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais requis. L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, la Présidente rappelle que l'assemblée s'est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2025 - Quitus à la gérante,**
- **Affectation du résultat,**
- **Rapport spécial de la gérante sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, Approbation de ces conventions,**
- **Rémunération de Madame Camille BONNEMORT,**

JB

- Pouvoirs.

La Présidente présente l'activité de la société au cours de l'exercice, donne lecture de son rapport sur les conventions réglementées et ouvre la discussion. Puis, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION PRELIMINAIRE

Les associés prennent acte que, conformément à la loi n° 2018-727 du 10 août 2018, le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice n'a pas été établi, cette dernière ne dépassant pas les seuils prévus par la réglementation en vigueur et renoncent en tant que de besoin, l'article 15.3 des statuts de la société faisant mention de l'établissement d'un rapport de gestion, à se prévaloir, à quelque titre que ce soit, du non-établissement dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2025 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérante de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2025 s'élevant à 59 531,13 euros, augmenté de la somme de 500,50 euros prélevée sur le compte « Report à nouveau », en totalité au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Total distribué	Dividende/Part	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40%
04/2022	6.917,00 €	0,0415 €	6.917,00 €	Néant
04/2023	Néant	Néant	Néant	Néant
04/2024	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé que le 1er juin 2022, l'assemblée générale a procédé à une distribution exceptionnelle de dividendes prélevée sur le poste « Autres réserves » d'un montant de 9.749 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, prend acte et approuve successivement les conventions mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée à Madame Camille BONNEMORT en sa qualité de gérante non associée au titre de l'exercice clos le 30 avril 2025. Elle rappelle, pour autant que de besoin, son droit au remboursement, sur présentation d'états justificatifs, des frais de mission, de représentation et de déplacement exposés dans le cadre desdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance, les associés présents ou représentés et la gérante.

La société LES DEUX SŒURS
Représentée par Madame Camille Bonnemort

Madame Camille Bonnemort
Gérante non associée

Monsieur Baptiste BONNEMORT
Associé

Madame Justine BONNEMORT
Associée

ABN
Société à responsabilité limitée au capital de 150.000 €
Siège social : 107 à 113 Grande Rue Charles de Gaulle – 94130 Nogent Sur Marne
RCS de Créteil : 801.614.280

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2025

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2025 s'élevant à 59 531,13 euros, augmenté de la somme de 500,50 euros prélevée sur le compte « Report à nouveau », en totalité au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Total distribué	Dividende/Part	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40%
04/2022	6.917,00 €	0,0415 €	6.917,00 €	Néant
04/2023	Néant	Néant	Néant	Néant
04/2024	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé que le 1er juin 2022, l'assemblée générale a procédé à une distribution exceptionnelle de dividendes prélevée sur le poste « Autres réserves » d'un montant de 9.749 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Madame Camille Bonnemort
Gérante

